



ACTE D'ENGAGEMENT SIMPLIFIE
Valant règlement de consultation

Suivis physico-chimiques et caractérisation hydro-biologique sur la RNR du Lac de Malaguet

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Objet de marché :

Contexte : Le Lac de Malaguet est une retenue d'eau créée au Moyen-Âge, localisée sur les communes de Monlet, Sembadel et Félines en Haute-Loire. Le site a été classé comme Réserve naturelle régionale (RNR) en 2014, les principaux intérêts justifiant un tel classement étant :

- Une qualité paysagère remarquable,
- Des gazons amphibies et des herbiers aquatiques d'une grande rareté,
- Un complexe tourbeux incluant la plus importante accumulation de tourbe du plateau de La Chaise-Dieu.



Le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez est gestionnaire de la RNR depuis son classement.

L'un des objectifs à long terme de la Réserve est le maintien de la fonctionnalité du Lac et de son bassin-versant. Plusieurs actions de suivi sont mises en œuvre tout comme le suivi de la qualité de l'eau de la Borne et du lac.

Pour plus d'informations sur la RNR, consulter : [Le lac de Malaguet - Réserve Naturelle Régionale du Lac de Malaguet \(reservenaturellemalaguet.fr\)](http://Le lac de Malaguet - Réserve Naturelle Régionale du Lac de Malaguet (reservenaturellemalaguet.fr))

Missions :

La prestation comporte plusieurs suivis :

SECTEUR DU LAC ET SES ABORDS :

Dans ce secteur, les analyses sont menées afin de suivre sur le long terme le bon état des masses d'eau qui est un facteur important pour la préservation de la faune et de la flore patrimoniale.

1) Suivi physico-chimique de la Borne, du lac et de quatre affluents secondaires

Description :

Analyses physico-chimiques en 8 points de relevés : 2 points en amont (immédiat et au hameau de Sembadel) et 1 en aval du Lac, point profond du lac et quatre affluents secondaires :

- Campagnes de juin à août avec mesure de débit, pH, température, O2 et conductivité.
- Effectuer aussi des mesures rapprochées pour évaluer la variabilité à court terme des apports : NH4, NO3, PO4, P total, K, DCO, DBO.

2) Caractérisation hydro-biologique de la Borne

Description : Indice Biologique diatomées (IBD) dans la Borne en amont et en aval du lac au cours de deux campagnes l'été.



Localisation des points de suivi de l'étude de 2018 (AQUABIO) et 2022 (CINCLE) dans le secteur du lac

SECTEUR DU HAMEAU DE SEMBADEL

Dans ce secteur, les analyses sont menées afin de suivre les impacts potentiels des activités humaines actuelles et passées du hameau sur l'état des masses d'eau : ancienne usine de traitement des poteaux, scierie, ancienne décharge, station d'épuration.

3) Etude de la qualité de l'eau à l'aval de Sembadel-Gare :

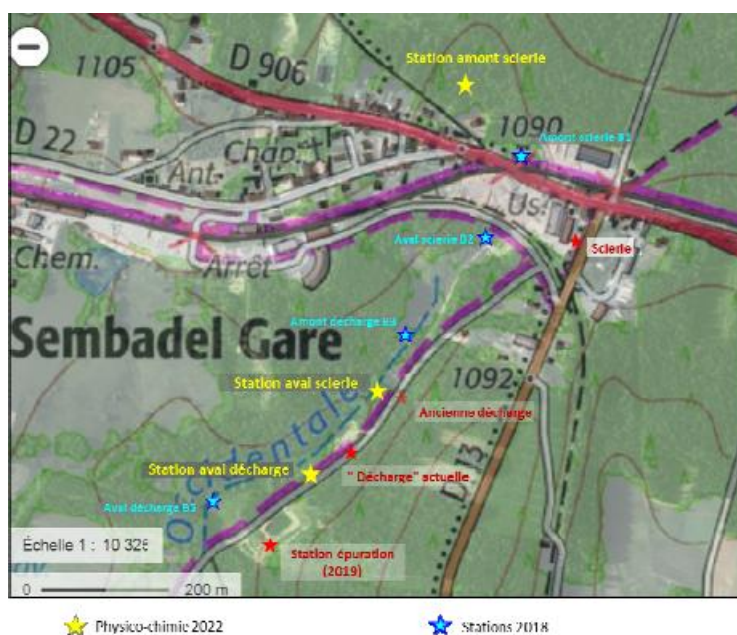
Description :

Mesures de pollution par le Cuivre en amont et en aval de la décharge et de la scierie, ETM (éléments traces métalliques) sur les sédiments.

Mesures des taux de polychlorobiphényles (PCB) en amont et en aval de la décharge.

Mesures des taux de phosphates et de nitrates.

Il sera intéressant de mener, si les conditions se présentent, une campagne en période de hautes-eaux pour tester l'efficacité du fonctionnement de la station d'épuration (station de suivi « aval décharge »).



Localisation des points de suivi de l'étude de 2018 (AQUABIO) et 2022 (CINCLE) dans le secteur du hameau de Sembadel

Conditions d'exécution :

Il est attendu un dialogue régulier avec le Parc qui est gestionnaire de la réserve naturelle régionale (RNR).

De précédentes études similaires ont été réalisées en 2018 et en 2022, elles seront fournies au prestataire retenu (indications de localisation des points de relevés notamment).

Le terrain d'étude se situant pour partie en RNR, le matériel, les méthodes proposées et les zones d'accès utilisées par le prestataire devront veiller à limiter au maximum l'impact sur la faune et la flore.

**Livrables attendus :**

Un rapport détaillé de la prestation comprenant :

- Une introduction ;
- Une description précise de la méthode employée ;
- Une analyse et interprétation de tous les résultats, avec comparaison des résultats avec ceux de 2018 et de 2022 ;
- Une synthèse des résultats ;
- Une conclusion avec préconisations pour la poursuite des suivis physico-chimiques et de la caractérisation hydro-biologique sur la RNR du Lac de Malaguet et éventuelles propositions d'actions pour améliorer l'état des masses d'eau.

Planning prévisionnel :

Sélection du prestataire retenu en mars.

Réunion de démarrage en mars : calage de la mission et du calendrier.

Réalisation des suivis.

Transmission d'un rapport provisoire fin septembre 2026. Echanges avec le Parc et relecture du rapport par le Parc.

Rendu du rapport final avec prise en compte des modifications demandées pour mi-novembre en une version papier et une version numérique PDF.

A noter : Le logo des financeurs (en Annexe 1) devra figurer sur l'intégralité des productions, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Durée du marché :

Le marché sera conclu jusqu'au 31/12/ 2026.

Budget :

Le budget maximal est de 20 000 € TTC.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. valeur technique de l'offre (50%)
2. délai de livraison (30%)
3. prix (20%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.



6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte de 20 % sera versé au lancement la mission sur présentation d'une facture,
- Le solde sera versé à l'issue de la mission après remise des livrables et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour **le 20 mars 2026– 12 H 00** (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé,
- ✓ Le planning de réalisation à réception de la commande,
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine,
- ✓ Descriptif des moyens humains,
- ✓ Une note technique sur les modalités d'exécution de l'étude
- ✓ Un RIB,
- ✓ Le devis détaillé.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-
Forez



Annexes :

Annexe 1 pour les logos à mettre sur le rapport

Le logo du Parc, commanditaire de l'étude :



Le logo des financeurs :



Cofinancé par
l'Union européenne

Le logo de la RNR :



Réserve Naturelle Régionale
LAC DE MALAGUET

